

**PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire** du conseil municipal de la Ville de La Prairie tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville, le **lundi 9 janvier 2017** à compter de **19 h**, procédant suivant convocation du maire, monsieur Donat Serres.

À laquelle sont présents :

Monsieur Donat Serres, maire  
Monsieur Allen Scott, conseiller  
Monsieur Christian Caron, conseiller  
Monsieur Laurent Blais, conseiller  
Madame Suzanne Perron, conseillère  
Monsieur Pierre Vocino, conseiller  
Monsieur Yves Sénécal, conseiller  
Madame Eve Barrette-Marchand, conseillère

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Donat Serres.

Sont également présents :

Maître Danielle Simard, greffière  
Monsieur Jean Bergeron, directeur général

Est absente :

Madame Marie Eve Plante-Hébert, conseillère

**ORDRE DU JOUR**

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Modification des résolutions autorisant le directeur du Service des travaux publics et/ou le chef de division immeubles et environnement à signer des documents pour et au nom de la Ville.
3. Désaffectation d'une somme de 1 000 000 \$ de l'excédent affecté à l'environnement et transfert de cette somme à l'excédent accumulé non affecté de fonctionnement.
4. Avis de motion 2017-01 - Règlement augmentant le fonds de roulement de 2 000 000 \$ à 3 000 000 \$ et affectant à cette fin une somme de 1 000 000 \$ provenant de l'excédent accumulé non affecté de fonctionnement.
5. Avis de motion 2017-02 - Règlement décrétant une dépense de 12 492 000 \$, un emprunt de 11 492 000 \$, ainsi qu'un emprunt au fonds de roulement de 1 000 000 \$, pour l'exécution des travaux de construction d'un aréna ainsi que le paiement des honoraires professionnels s'y rapportant.
6. Avis de motion 2017-03 - Règlement modifiant le règlement numéro 1397-M décrétant l'imposition de divers tarifs relatifs aux biens et services offerts par la Ville de La Prairie.
7. Varia.
8. Période d'intervention des membres du conseil.
9. Période de questions.
10. Levée de la séance.

**2017-01-001**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur Yves Senécal

**APPUYÉ DE** : madame Suzanne Perron

et résolu unanimement :

**QUE** l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

**ADOPTÉE**

**2017-01-002**

**MODIFICATION DES RÉOLUTIONS AUTORISANT LE DIRECTEUR DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET/OU LE CHEF DE DIVISION IMMEUBLES ET ENVIRONNEMENT À SIGNER DES DOCUMENTS POUR ET AU NOM DE LA VILLE**

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur Christian Caron

**APPUYÉ DE** : madame Eve Barrette-Marchand

et résolu unanimement :

**QUE** toutes les résolutions, quelles qu'elles soient, autorisant le directeur du Service des travaux publics, monsieur Guy Trahan et/ou le chef de division immeubles et environnement, monsieur François Boutin, à signer des documents, pour et au nom de la Ville de La Prairie, soient modifiées, à compter du 13 décembre 2016, en les remplaçant par le titulaire du poste de directeur du Service des travaux publics et du génie.

**ADOPTÉE**

**2017-01-003**

**DÉSAFFECTATION D'UNE SOMME DE 1 000 000 \$ DE L'EXCÉDENT AFFECTÉ À L'ENVIRONNEMENT ET TRANSFERT DE CETTE SOMME À L'EXCÉDENT ACCUMULÉ NON AFFECTÉ DE FONCTIONNEMENT**

**IL EST PROPOSÉ PAR** : madame Suzanne Perron

**APPUYÉ DE** : monsieur Laurent Blais

et résolu unanimement :

**DE DÉSAFFECTER** une somme de 1 000 000 \$ de l'excédent affecté à l'environnement pour la transférer à l'excédent accumulé non affecté de fonctionnement.

**ADOPTÉE**

#### **AVIS DE MOTION 2017-01**

#### **RÈGLEMENT AUGMENTANT LE FONDS DE ROULEMENT DE 2 000 000 \$ À 3 000 000 \$ ET AFFECTANT À CETTE FIN UNE SOMME DE 1 000 000 \$ PROVENANT DE L'EXCÉDENT ACCUMULÉ NON AFFECTÉ DE FONCTIONNEMENT**

Avis de motion est donné par monsieur Allen Scott qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un règlement augmentant le fonds de roulement de 2 000 000 \$ à 3 000 000 \$ et affectant à cette fin une somme de 1 000 000 \$ provenant de l'excédent accumulé non affecté de fonctionnement.

Les membres du conseil ont reçu le règlement visé par l'avis de motion.

#### **AVIS DE MOTION 2017-02**

#### **RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 12 492 000 \$, SOIT UN EMPRUNT DE 11 492 000 \$, AINSI QU'UN EMPRUNT AU FONDS DE ROULEMENT DE 1 000 000 \$ POUR L'EXÉCUTION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN ARÉNA AINSI QUE LE PAIEMENT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS S'Y RAPPORTANT**

Avis de motion est donné par monsieur Pierre Vocino qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un règlement décrétant une dépense de 12 492 000 \$, soit un emprunt de 11 492 000 \$, ainsi qu'un emprunt au fonds de roulement de 1 000 000 \$ pour l'exécution des travaux de construction d'un aréna ainsi que le paiement des honoraires professionnels s'y rapportant.

Les membres du conseil ont reçu le règlement visé par l'avis de motion.

#### **AVIS DE MOTION 2017-03**

#### **RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1397-M DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DE DIVERS TARIFS RELATIFS AUX BIENS ET SERVICES OFFERTS PAR LA VILLE DE LA PRAIRIE**

Avis de motion est donné par madame Eve Barrette-Marchand qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un règlement modifiant le règlement numéro 1397-M décrétant l'imposition de divers tarifs relatifs aux biens et services offerts par la Ville de La Prairie.

Les membres du conseil ont reçu le règlement visé par l'avis de motion.

#### **PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL**

Il est tenu une période au cours de laquelle les membres du conseil interviennent à tour de rôle s'ils le désirent.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question n'est posée.

**2017-01-004**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

**À 19 h 05**

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur Pierre Vocino  
**APPUYÉ DE** : madame Suzanne Perron  
et résolu unanimement :

**QUE** la séance soit et est levée.

**ADOPTÉE**

---

**M. Donat Serres, maire**

---

**Me Danielle Simard, greffière**